



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 19 JUIN 2024**

**BM2024/06/19/22-3 : SUBVENTION À LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS POUR
L'ORGANISATION DU FESTIVAL "LIRE DANS LA BOUCLE"**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/05/15/04 relative au Plan de relance de la Métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibré et résilient,

Vu la délibération CM2023/03/22/17-01 portant modification de la délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement national et international,

Considérant l'intérêt du projet porté par la ville de Saint-Maur-des-Fossés qui contribue au rayonnement de la Métropole du Grand Paris,

Considérant les caractéristiques du festival « Lire dans la Boucle », qui se tiendra en juin 2024, dont le format gratuit et attractif dans les cœurs de ville permet l'accessibilité à la lecture à tous les habitants de la Métropole du Grand Paris, en particulier les plus jeunes,

Considérant le budget total du festival qui s'élève à 38 398€ (trente-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros), les soutiens financiers du centre national du livre et de Paris Est Marne et Bois et l'autofinancement de la ville de Saint-Maur-des-Fossés à hauteur de 45% des recettes (soit 17 393,63€ [dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize euros et soixante-trois centimes]).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ATTRIBUE une subvention de 8 000€ (huit mille euros) à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour l'organisation du festival « Lire dans la Boucle ».

DIT que le versement de la subvention sera fait en une seule fois, sous réserve de la bonne tenue du festival et de la mention du soutien de la Métropole du Grand Paris dans sa communication.

DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget 2024 de la Métropole du Grand Paris.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.